



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 12 mars 2014

Dans le cadre de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, le Conseil a adjugé le mandat suivant :

- le ponçage des marches et les paliers d'escalier à l'entreprise Mega SA, à Saxon

Les portes ouvertes de ce nouveau bâtiment auront lieu le samedi 23 août prochain. L'inauguration est fixée au vendredi après-midi 5 septembre 2014, en présence des élèves et du personnel enseignant.

Le mandat d'architecture pour la transformation de la Maison de Commune (2^{ème} étape) a été attribué au bureau Pierre-Albert Héritier.

L'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie a reçu le mandat pour la réfection de la toiture de la tribune du centre sportif de Moréchon, endommagée le 10 février dernier par de fortes rafales de vent.

Le mandat d'ingénieurs-civils pour l'aménagement de la déchetterie du Pécolet a été attribué au bureau kbm, à Sion.

Dans le cadre de l'entretien et l'amélioration du réseau d'eau d'irrigation, le Conseil communal a attribué des mandats aux maisons Claval et Hawle pour la fourniture de vannes.

Le Conseil communal a décidé de soutenir la Patrouille des Jeunes (PdJ).

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Conseil communal approuve la requête de M. Quinodoz et lui délivre l'autorisation d'exploiter le café-bar « Le Pénalty », sous réserve de la publication au bulletin officiel.

La cérémonie des mérites et des mentions de l'année 2013 se déroulera le 13 avril prochain, au Baladin.

Les directives pour l'aide à la rénovation en zone des villages sont modifiées comme suit :

- le maître d'œuvre doit être une personne physique pour éviter ou limiter la spéculation,
- maintien de l'aide uniquement en zone des villages,
- la transformation d'une grange bénéficie désormais de l'aide,
- le délai pour la revente du bâtiment est porté de 5 à 10 ans.

L'office fédéral du développement territorial a adressé un courrier à toutes les communes pour lesquelles il est présumé que la part des résidences secondaires dépasse 20 %. Sur la base des données de la StatBL, il a été constaté que la part de logements occupés par des personnes établies dans notre commune est désormais inférieure à 80 %. Les communes qui, d'ici fin septembre 2014, n'auront pas apporté la preuve que la part de résidences secondaires est inférieure à 20 % seront ajoutées dans l'annexe de l'ordonnance sur les résidences secondaires.

La Commune de Savièse accueillera le 11 avril prochain l'assemblée des délégués de la Fédération des Bourgeois valaisannes. Une centaine de personnes sont invitées à y participer.

La journée des bourgeois se déroulera le 6 septembre prochain avec une marche partant de la halle des fêtes pour rejoindre le clos de la Bourgeoisie où un apéritif sera servi, la balade se poursuivra en direction de la halle multi-fonction où les participants partageront une raclette